



Mamoudzou, le 3 septembre 2019

Communiqué de presse

Dengue à Mayotte : la circulation du virus se poursuit

La circulation du virus de la dengue se poursuit à Mayotte, malgré la diminution du nombre de cas observée depuis plusieurs jours. **Du 18 août au 1^{er} septembre, 15 nouveaux cas de dengue** ont été signalés à l'ARS Océan Indien. Pour limiter le risque épidémique au retour de la saison des pluies, la mobilisation des acteurs et de la population est indispensable. Les gestes de prévention, menés par chacun au quotidien, contribuent activement à limiter la diffusion de la maladie.

Les autorités sanitaires rappellent les recommandations en vigueur à appliquer par tous : éliminer les récipients en eau autour de son habitation, se protéger des piqûres de moustiques et consulter son médecin en cas d'apparition de symptômes de la maladie.

Situation épidémiologique au 3 septembre 2019

Depuis le début de l'année 2019, **123 cas de dengue** ont été signalés sur le territoire : parmi les 111 personnes ayant pu être interrogées, **95 sont des cas autochtones** (*on considère qu'ils ont contracté la maladie sur le territoire de Mayotte*) et **16 revenaient** récemment d'un séjour hors de Mayotte.

Les cas signalés sont toujours majoritairement regroupés dans des quartiers de Mamoudzou (M'Tsapere, Doujani et Cavani) et sur Petite Terre. Des cas isolés ont également été déclarés dans d'autres communes de Grande Terre.

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2019

95 cas autochtones confirmés

Aucun cas considéré comme grave

Même si la saison sèche et les actions de lutte anti-vectorielle ont pu contribuer à limiter la progression de la maladie, l'approche de conditions climatiques plus favorables au développement des moustiques laisse craindre l'installation d'un nouvel épisode de circulation de la dengue, au retour de la saison des pluies.

L'ensemble des mesures d'information, de prévention et de sensibilisation doit donc être maintenu pour limiter au maximum une reprise épidémique.

RAPPEL : les gestes à appliquer pour se protéger de la dengue



GESTE N° 1 : Se protéger des piqûres de moustique

L'utilisation des produits répulsifs est l'une des mesures les plus sûres pour lutter contre la propagation de la dengue. Il est conseillé **de disposer en permanence d'un répulsif cutané** afin de pouvoir l'appliquer en journée, **en particulier le matin et le soir**. Par ailleurs, pour protéger les bébés et les personnes alitées, il est conseillé d'utiliser des moustiquaires.



GESTE N° 2 : Eliminer l'eau stagnante

Les moustiques se multiplient en pondant leurs œufs dans les récipients et objets contenant de l'eau. Pour lutter contre la prolifération des moustiques, il faut **supprimer ces gîtes larvaires, ou les vider chaque semaine**.



GESTE N° 3 : Consulter un médecin en cas de symptômes

Les symptômes qui doivent conduire à consulter son médecin sont :

- une forte fièvre
- des maux de tête
- des douleurs musculaires et/ou articulaires
- une sensation de grande fatigue.

Le médecin pourra établir un diagnostic rapide et s'assurer d'une prise en charge adaptée pour limiter les formes graves.

Si le moustique pique une personne malade, il devient contaminant et peut transmettre la maladie à une personne saine. C'est pourquoi, **les personnes souffrant de la dengue doivent tout particulièrement se protéger des piqûres de moustiques**

CONTACT PRESSE :

Manon RABOUIN
Tél : 02 69 61 83 25 - Port : 06 39 25 23 30
Courriel : manon.rabouin@ars.sante.fr

L'ARS Océan Indien agit pour la santé
à La Réunion et à Mayotte

